



Traité Yebamot

Michna 10 - Chapitre 13

פיקחת וחירשת--בא היבם על הפיקחת, וחזר ובא על החירשת,
או שבא אחיו על החירשת--לא פסל את הפיקחת; בא יבם על
החירשת, וחזר ובא על הפיקחת, או שבא אחיו על
הפיקחת--פסל את החירשת.

L'une a toutes ses facultés et l'autre est sourde-muette : si le beau-frère a eu des rapports avec celle qui a toutes ses facultés puis avec la sourde-muette, ou bien c'est un autre frère qui a eu des rapports avec la sourde-muette, celle qui a toutes ses facultés n'est pas devenue interdite au premier beau-frère. Mais si le beau-frère a eu d'abord des rapports avec la sourde-muette, puis avec celle qui a toutes ses facultés, ou c'est un autre frère qui a eu des rapports avec celle qui toutes ses facultés, la sourde-muette est devenue interdite au premier beau-frère.



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions